

Appel à projets de podcast natif

Cahier des charges

1. Contexte

La RTBF lance un nouvel appel à projets de podcast natif à destination de son média RTBF iXPé.

Le présent appel à projets répond au Contrat de Gestion de la RTBF et plus particulièrement aux articles 25.5 et 56.2 relatifs aux appels à projets pour de nouveaux formats radiophoniques répondant aux évolutions des modes de consommation numérique, notamment aux formats podcast et à la consommation mobile.

2. Caractéristiques des projets

Les projets dont il est fait appel disposent des caractéristiques suivantes :

a) Thématiques

Trois sujets proposés :

1. L'effet Pokémon : pourquoi on ne lâche pas la chasse ?

Comment une licence de 1996 est devenue un empire culturel, captivant aussi bien les ados que leurs parents ?

2. Lootbox, le casino dans la poche

Enquête sur les mécaniques de hasard et d'argent qui se cachent derrière nos applications préférées.

3. La Belgique, terre promise du Manga

Enquête sur une passion nationale : pourquoi sommes-nous les plus gros consommateurs de culture nipponne d'Europe ?

b) Genre, traitement, ton

Le storytelling et la narration doivent être particulièrement travaillés et le ton adapté au public cible (voir point d).

Le traitement ne se limitera pas à de la vulgarisation mais permettra réellement d'approfondir le sujet choisi.

c) Format

Série en 8 à 10 épisodes de 15 à 25 minutes maximum, qui répond aux codes de contenus et de consommation propres au podcast natif, c'est-à-dire diffusé sur le web, les réseaux sociaux et dans les applications de podcast, et consommé à la demande : liberté de ton et de format, thématique originale, contenu intemporel, storytelling et rythme spécifiques, etc.

Les propositions de format vidéo sont bienvenues si le projet est pertinent.

d) Audience(s) cible(s)

Publics RTBF : 'Nouvelles Générations' (16/20 ans), mais aussi plus largement les initié-e-s au sujet choisi.

Proximité : les projets devront être en prise directe avec la société d'aujourd'hui et démontrer une proximité avec la culture belge francophone dans toute sa diversité.

Diversité : le comité de sélection sera attentif à la diversité (âge, genre, catégorie socio-professionnelle, origine, handicap) parmi les équipes de création et/ou les intervenants dans le podcast natif. Le projet s'adresse aux personnes de tous les genres et orientations sexuelles, et de toutes origines socio-économiques et sociales.

e) Finalités

Décrypter des phénomènes de société via le gaming, le manga et/ou la tech.

Encourager à l'esprit critique et proposer de l'éducation aux médias.

Mettre en valeur des talents et des initiatives locales.

f) Références - pas des modèles à copier-coller, mais dont s'inspirer à certains égards :

- Les chaînes YouTube d'[Ego](#), [Feld Up](#), [GreatReview](#) et [Nostalgeek](#), dont certaines vidéos peuvent s'écouter comme des podcasts : pour la narration et le storytelling
- Simon Puech (sa [chaîne YouTube](#) ou ses vidéos pour [Dernière Game](#)) : pour ses enquêtes et ses formats narratifs

3. Critères de recevabilité des projets

Le projet doit :

- Répondre aux **caractéristiques** citées au point 2 ;
- Être présenté par **un·e producteur·rice indépendant·e**, soit une personne physique sous statut d'indépendant·e, soit constitué·e en société commerciale ou ASBL.

Le **dossier de 5 pages maximum** doit comprendre tous les éléments suivants :

- Un pitch (1 page maximum) ;

- Une note d'intention de l'auteur·ice principal·e (démarche, enjeux...) ;
- Une note reprenant la structure et le ton du podcast ou du vidéocast, ainsi que la mécanique des épisodes, leur nombre et durée prévus ;
- Intentions et références sonores pour un podcast ou visuelles pour un vidéocast ;
- Intentions visuelles pour les vignettes (moodboard) ;
- Un budget prévisionnel ;
- Un planning de production prévisionnel.

Les dossiers doivent être envoyés avant le vendredi 24 avril 2026 à midi, via le formulaire prévu sur le site de la RTBF.

4. Intervention financière de la RTBF

Phase 1 – phase de développement

Parmi les dossiers recevables, deux projets seront présélectionnés pour une première phase de développement. Chaque projet recevra une enveloppe fermée de maximum 3 000 euros pour produire :

- Un pilote diffusable (détails discutés avec les lauréats lors de cette première phase) ;
- Un dossier de production approfondi, qui permette la production de la saison entière en cas de sélection pour la phase 2, dans les délais et budgets escomptés, comprenant :
 - Un pitch (peut être identique au premier dossier) ;
 - Note d'intention de l'auteur·ice sur la démarche, les enjeux et le public cible (2 pages maximum - peut être identique au premier dossier) ;
 - Contenu des épisodes : thématiques étoffées et questions abordées dans chaque épisode + structure d'un épisode type (schéma narratif, virgules sonores, etc.)
 - Identité graphique : 3 propositions de vignette générale en format 16:9 et 1:1 ;
 - Planning de production de la série ;
 - Budgétisation de la production, comprenant les épisodes, l'identité graphique ainsi que le matériel promotionnel.

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation des pilotes et des dossiers se fera sous la supervision de la RTBF.

Phase 2 – phase de production

Parmi les deux dossiers présélectionnés en phase 1, un seul projet recevra une enveloppe fermée (couvrant le budget total du podcast) pouvant aller jusqu'à 40 000 euros pour la production de la saison complète, ainsi que du matériel promotionnel convenu.¹

Ce matériel promotionnel sera défini précisément durant la production, mais comprendra obligatoirement :

- Les visuels (de la série et des épisodes) ;

¹ Si, parmi les projets sélectionnés pour la compétition, la RTBF estime qu'aucun ne remplit ses exigences en matière de diffusion, la RTBF se réserve le droit de renoncer à son intervention financière.

- Les synopsis/descriptions (de la série et des épisodes) ;
- Les crédits ;
- Un dossier de présentation ;
- Des articles de promotion (1 général + 1 par épisode) ;
- **Des contenus pour les réseaux sociaux : réels, stories, carrousels.**

Pourront également être demandés :

- Des contenus audio additionnels : bande annonce, pré-roll, spot radio, intro audio.

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation du projet sélectionné se fera sous la supervision de la RTBF.

5. Diffusion

Le projet sélectionné sera diffusé sur les plateformes de la RTBF, en fonction de la stratégie de diffusion établie par la RTBF.²

La période précise de diffusion dépendra du projet lui-même et du planning de la RTBF.

6. Sélection des projets

Le ou les projets recevables conformément au point 3 seront sélectionnés par un Comité de sélection sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Adéquation entre le cahier des charges et le projet soumis : le contenu proposé est adapté à la production d'un podcast natif ou d'un vidéocast en termes de démarche, d'écriture, de moyens financiers, logistiques et techniques, du nombre de jours d'enregistrement, et d'équipes créatives (auteur, réalisateur, producteur, ingénieur du son...), de montage et de ton durant tout le processus de création et de production
- Adéquation du projet et de son traitement au public cible
- Potentiel narratif et informatif des thématiques explorées
- Rigueur et éthique journalistique quant aux informations données
- Réflexion aboutie sur la réalisation
- Bonne compréhension des enjeux traités
- Donne envie d'écouter ou de visionner la série à la lecture du dossier
- **Une attention particulière sera portée quant aux propositions de contenus développés**

² Les auteur·rice·s des projets sélectionné·e·s autorisent la RTBF à disposer de tous les droits d'exploitation de contenus produits et payés par le présent Fonds et notamment, le droit de les diffuser en intégralité ou par extraits, sous une forme identique ou non, sans limite de nombre et de durée, sur l'ensemble de ses services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires, actuels ou à venir, ainsi que sur les services de médias audiovisuels des organismes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle auxquels elle participe, et notamment sur TV5, Arte et Euronews, par quelque mode de diffusion que ce soit, et notamment par voie hertzienne, câble, satellite ou Internet, quelle que soit l'étendue géographique couverte par ces modes de diffusion, que ce soit par ses soins ou par un opérateur technique agissant au nom et pour compte de la RTBF et par tous procédés, y compris la « video on demand », la « near video on demand » et Internet ainsi que tout autre média interactif, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, peu importe le type de réception (privée ou publique) et le type d'appareil récepteur ou le type d'écran (fixe, mobile, écran de télévision, écran d'ordinateur, téléphone, GSM, smartphone, console de jeu, écran géant,...).

pour les réseaux sociaux

En résumé :

- Les critères créatifs, artistiques et techniques du projet ;
- Et l'adéquation entre le montant du financement et le projet artistique.

Toute décision du Comité de sélection quant à la sélection sera motivée.

7. Planning de développement des projets jusqu'à mise en ligne

- 1) Fin février 2026 : lancement de l'appel à projets et mise en ligne du cahier des charges sur le site de la RTBF ;
- 2) **Vendredi 24 avril 2026 à midi (12h)** : clôture de dépôt des projets ;
- 3) Fin avril / Début mai 2026 : présélection des 2 projets pour la phase 1 ;
- 4) Mai-Juin 2026 : phase 1 - développement ;
- 5) Fin juin 2026 : livraison du pilote et du dossier définitif et sélection du projet pour la phase 2 ;
- 6) Juillet - Décembre 2026 : phase 2 – production des autres épisodes et du matériel connexe ;
- 7) **Lundi 7 décembre 2026** : livraison du projet.

Pour toute question éventuelle, vous pouvez contacter Lorraine Ami, chargée de projets podcasts, à l'adresse mail suivante : loa@rtbf.be